



MAIRIE DE NEUILLY EN THELLE

3 Avenue des cinq Martyrs

60530 NEUILLY EN THELLE

A Bédée, le 29 septembre 2022.

Objet : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS DE RESTAURATION EN 2022/2023

Chère cliente, Cher client,

Attachés depuis toujours à une relation de transparence avec nos clients, nous tenions à vous informer de la situation très compliquée à laquelle nous faisons face depuis l'été 2021 et de l'impact de l'inflation sur votre contrat de restauration.

Dès le mois de janvier 2022, nous vous informions des difficultés que nous rencontrions dans l'exercice de notre mission. Le contexte inédit et complexe issu de la crise du Covid 19 perturbait très fortement les approvisionnements de nos fournisseurs et nous prenions alors des dispositions organisationnelles pour assurer la continuité du service.

C'est dans ce contexte qu'a débuté la guerre en Ukraine avec comme conséquence des pénuries sur un grand nombre de produits du quotidien et une inflation qui n'a cessé de s'accroître sur les cours des produits alimentaires, des matières premières et de l'énergie (gaz, électricité, carburant).

Depuis plus d'un an, nous subissons une inflation extrême sur tous les coûts de production et de service des repas : il est essentiel de vous en présenter l'ampleur, en toute transparence, car la situation est désormais intenable.

1-Evolution des coûts de production des repas

a.Evolution des prix alimentaires et pénuries

Entre septembre 2021 et septembre 2022, **le coût moyen alimentaire pour un repas s'envole de +14%**. Nous subissons cette inflation sans possibilité de négociation avec nos fournisseurs qui manquent cruellement de matières premières, et sans aucune solution de remplacement. Les cours des céréales nécessaires à l'alimentation animale étant très élevés, les viandes et les produits dérivés des céréales (ex : huiles, farine, etc.) sont particulièrement impactés par ces envolées.

En complément de l'évolution du coût des produits alimentaires nos fournisseurs subissent eux-mêmes l'explosion de leurs coûts logistiques d'approvisionnement qu'ils nous répercutent.

Ainsi, voici ci-dessous l'évolution réelle des prix que nous vivons sur 12 mois pour chaque gamme de produits alimentaires.



Nous savons d'ores et déjà que nous allons subir dans les prochaines semaines des ruptures et de nouvelles augmentations majeures sur les produits des catégories Beurre / Œufs / Fromages et Porc. Ces nouvelles hausses à venir devraient très rapidement porter l'augmentation moyenne du coût alimentaire d'un repas à +17%.

Vu les perspectives actuelles, il est très probable que l'inflation alimentaire perdurera sur le même rythme jusqu'à l'été 2023 au minimum. Dans ce contexte, les pénuries devraient s'intensifier sur les prochains mois et nous serons donc contraints d'ajuster nos menus et nos prestations en fonction des disponibilités de nos fournisseurs durant toute l'année 2022/2023.

b.Evolution du SMIC et impact sur les coûts de personnel

En application des décisions gouvernementales, le SMIC a augmenté 4 fois en moins de 12 mois :

- +2.2% le 1^{er} octobre 2021
- +0.9% au 1^{er} janvier 2022
- +2.65% au 1^{er} mai 2022
- +2.01% en août

Au total c'est une augmentation de +8% entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

En outre, les références de notre grille conventionnelle de la restauration collective ont évolué entre +3% à +8% selon les catégories sur les 12 derniers mois, et il est envisagé par les syndicats une hausse complémentaire en janvier 2023.

Ainsi, nos coûts de personnel augmenteront en moyenne de **+8% entre septembre 2021 et janvier 2023**.

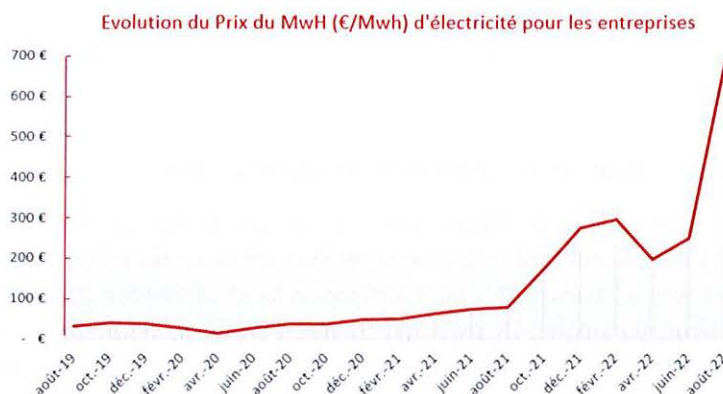
c.Evolution du prix des emballages et des matériels en inox

Portés par les cours du pétrole et de l'énergie, les prix des emballages nécessaires à notre activité ont **augmenté de +20%** entre septembre 2021 et septembre 2022 et les matériels à base d'inox (bacs gastronomes) ont **augmenté de plus de 60%** dans la même période, hausses que nous subissons sans aucune négociation possible du fait des manques de matières premières.

Indice INSEE - Emballages et Inox alimentaire				
IPC n°010534212			IPC n°10536479	
Date	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – Emballages en matières plastiques	Variation août 21 à août 22	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – Produits en aciers inoxydables	Variation août 21 à août 22
août 21	109,6		135,2	
août 22	131,2	19,74%	222,0	64,20%

d.Evolution des prix des énergies

La crise actuelle sur le gaz et l'électricité engendre un surcoût énorme sur la production de vos repas. Les perspectives pour les prochains mois sont très alarmantes : nous subissons **une augmentation de 450% du prix de l'électricité et du gaz** nécessaires à la réalisation des repas, cet impact représentant +9% sur le cout global de vos repas.



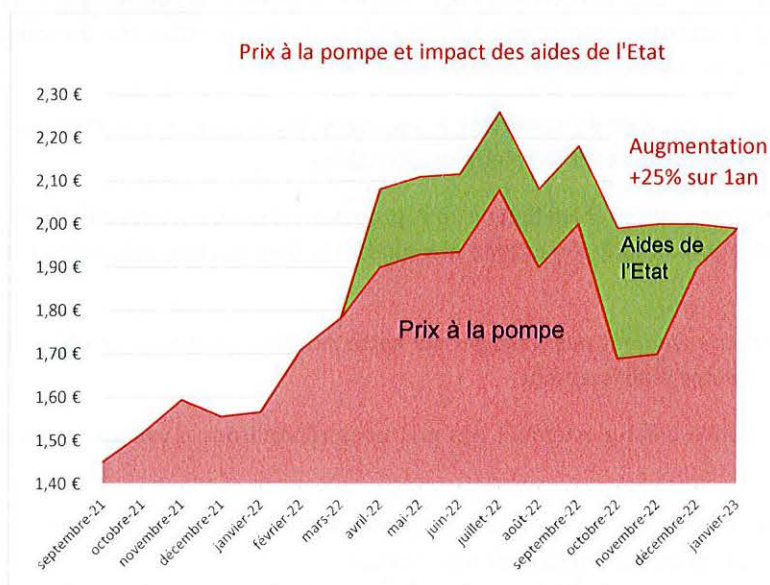
e. Evolution du carburant et des coûts de transport

Suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, le cours du pétrole s'est envolé, entrainant les prix du carburant.

Grâce à la mise en place de la remise carburant par l'Etat, la hausse de +37% constatée en juillet a pu être contenue par le soutien de l'Etat, mais reste tout de même très élevée à +11% sur 1 an.

Toutefois, il est prévu que la remise carburant passe de 30 centimes d'euro par litre (septembre 2022), à 10 centimes d'euro au 1^{er} novembre 2022, puis à 0 centime d'euro au 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, avec la hausse des prix à la pompe et la fin de la remise sur le carburant, la hausse moyenne sur l'année 2022/2023 devrait être de +25% par rapport à septembre 2021. Nous subirons donc cette nouvelle hausse des coûts logistiques.



2- Perspectives pour le 4^{ème} trimestre 2022.

Les perspectives pour les prochains mois sont très alarmantes :

- le contexte géopolitique engendre des pénuries massives et durables (denrées, énergies),
- la sécheresse de l'été engendre une baisse sans précédent des récoltes européennes (fruits, légumes, céréales, pommes de terre, etc.),
- la main d'œuvre nécessaire à la transformation des denrées en France est rare et couteuse (récolte, abattage, découpe, transformation, etc.) entrainant des majorations de cout par nos fournisseurs,
- la crise énergétique (gaz, électricité, carburant) impacte durablement notre coût de production et celui de nos fournisseurs qui nous impactent le surcoût dans le prix de denrées,
- et l'inflation engendre mécaniquement une réévaluation régulière des salaires

Jusqu'à présent nous avons assuré notre service en préservant autant que nous le pouvions nos relations commerciales et nos engagements contractuels. La conjoncture nous oblige à devoir revoir nos conditions d'exécution du marché.

3- Incohérence des mécanismes contractuels de réévaluation des prix

Dans un contexte aussi inflationniste, les mécanismes contractuels de révision des prix des marchés sont inadaptés à la conjoncture vécue : la plupart d'entre eux font appel à une révision annuelle des prix, sur la base d'indices retenus 3 à 6 mois avant la date d'application (ex : indice de mars 2022 pour application au 1^{er} septembre 2022 et applicable jusqu'au 31 août 2023). Par conséquent l'inflation vécue durant les 18 mois qui suivent la date d'indice connu, rend le contrat particulièrement déséquilibré et le surcoût ne peut être supporté par le soumissionnaire. Le mécanisme d'imprévision ne peut être, quant à lui, que temporaire.

Or la situation perdure depuis un an et aucune perspective favorable n'est à attendre.

Au total, le coût global des prestations de restauration (alimentaire, personnel, matériels, suivi...) évolue en moyenne de +20% sur 12 mois, un niveau jamais vu depuis plus de 40 ans.

Pour faire face à la hausse des coûts, nous avons engagé avec nos clients à partir du mois de mars, des négociations de hausse de tarifs sur la base des informations dont nous disposons et sur la base des projections de la profession pour la rentrée 2022. Force est de constater que la situation est nettement plus détériorée que ce que nous pouvions imaginer à l'époque, l'explosion des coûts s'étant fortement accentuée à partir du mois de mai.

Ainsi, la demande de révision tarifaire qui vous a été présentée est malheureusement insuffisante pour couvrir l'évolution de nos coûts, cette situation structurellement déficitaire mettant en péril la pérennité de notre activité.

Par son avis du 15 septembre 2022, le **Conseil d'Etat a clarifié la position à adopter par l'acheteur public** dans le contexte inflationniste actuel : il invite **l'autorité contractante à réviser les tarifs des marchés afin de compenser les surcoûts** subis par le titulaire du fait des circonstances imprévisibles d'inflation actuelle.

Aujourd'hui, il nous est impossible de continuer à assurer le service de restauration sur votre établissement dans les conditions économiques actuelles, c'est tout simplement intenable.

C'est pourquoi, nous sommes dans l'obligation de vous proposer **une nouvelle actualisation des prix que vous trouverez ci-après**. Le détail de la réévaluation du tarif correspond aux modalités d'application proposées par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Nous ne pouvons malheureusement pas transiger sur cette décision qui n'a qu'un objectif : pouvoir permettre d'assurer le service de restauration de votre établissement.

Pour toute question relative à cet ajustement des prix **nous répondrons à vos questions par mail à l'adresse suivante : inflation@convivio.fr**.

Vous trouverez ci-joint les tarifs applicables au **1^{er} novembre 2022** pour votre établissement ainsi que l'avenant contractuel à nous renvoyer signé par courrier ou par mail à l'adresse ci-dessus.

Particulièrement attachés à vous accompagner dans la durée, nous comptons sur votre compréhension afin que nous puissions durablement poursuivre l'exécution de notre service de restauration.

Nous vous prions d'agréer, Chère Cliente, Cher Client, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Louis FERNANDEZ
Directeur de l'Activité Cuisines Centrales



Jocelyn RENOU
Directeur Général

